

Membre du réseau rénovation info service


 Votre conseiller répond
 à vos questions
 sur l'énergie dans l'habitat
 au 0805 203 205¹
 entre 13h30 et 17h30

 1. appel gratuit depuis
 un poste fixe

Argus des énergies

Le coût de chaque énergie est exprimé en centime d'euros TTC par kWh (kilowattheure), abonnement inclus (électricité, gaz de ville et propane), et ne tient pas compte du rendement des appareils produisant et émettant la chaleur ni de l'investissement et de l'entretien de ces appareils.

5,93 Bois Bûche¹
6,19 Granulé de bois (en vrac)²
6,37 Granulé de bois (en sac)³
7,06 Gaz naturel*

7,88 Fioul domestique

13,70 Gaz propane

15,49 Électricité*

Sources : Énergie plus, d'après les données CEREN (pour le gaz naturel, fioul, propane et électricité) ; Bois : Source MEDDE et Abibois, base de données Pégase. (plus d'info sur le site www.bretagne-energie.fr)

1. pour un stère (1 500 kWh) à 89 € en 50 cm
 2. prix : 285 €/Tonne (4 600 kWh/T)
 3. prix : 293 €/Tonne (4 600 kWh/T)

* Information sur le coût des abonnements auprès de votre espace
INFO → **ÉNERGIE**

Le photovoltaïque

Comment ça fonctionne ?

Les capteurs, ou modules, sont constitués d'un ensemble de cellules photovoltaïques qui génèrent un courant continu lorsqu'elles sont exposées à la lumière. Ce courant est transformé en courant alternatif par un appareil électronique : l'onduleur. La puissance du système photovoltaïque, et donc l'énergie produite, est proportionnelle à la surface des capteurs installés.

La puissance crête est une donnée normative appliquée aux cellules et modules photovoltaïques.

Elle correspond à la puissance que peut délivrer le module sous des conditions standards optimales d'ensoleillement (1000 W/m²) et de température (25°C). Cette puissance crête permet notamment de comparer deux devis entre eux.

En Bretagne, les panneaux doivent idéalement être exposés plein sud et être inclinés à 35 degrés par rapport à l'horizontale pour produire un maximum d'énergie sur l'année. Cependant, une orientation de sud-est à sud-ouest, et une inclinaison de 20 à 60° par rapport à l'horizontale sont acceptables.

Facteurs de correction pour une inclinaison et une orientation données				
Orientation \ Inclinaison	Inclinaison			
	0°	30°	60°	90°
Est →	0,93	0,90	0,78	0,55
Sud-Est ↘	0,93	0,96	0,88	0,66
Sud ↓	0,93	1,00	0,91	0,68
Sud-Ouest ↙	0,93	0,96	0,88	0,66
Ouest ←	0,93	0,90	0,78	0,55

position à éviter si elle n'est pas imposée par une intégration architecturale

Attention aux annonces de taux de production trop alléchantes.

En moyenne, 20 m² de capteurs représentent une puissance de l'ordre de 3 kiloWatt-crête (3kWc). En Bretagne, une installation de 3 kWc correspond à une production d'environ 3 000 kWh par an.

Comment utiliser l'électricité produite ?

Une fois produite, vous pouvez utiliser cette électricité de plusieurs manières : **vente totale, autoconsommation avec vente du surplus sur le réseau, autoconsommation totale.**

Les tarifs d'achat - fixes pendant toute la durée du contrat (20 ans) - sont déterminés en fonction de plusieurs paramètres tels que la puissance totale installée, le type de pose, le choix de l'usage de l'électricité, etc.

Exemple :

Pour une installation de 3 kWc, intégrée au bâti, produit environ 3 000 kWh d'électricité par an.

Option n°1 : Choix de la vente totale

Cette production d'électricité peut générer une somme d'environ 620 €/an (tarif jusqu'au 31 mars 2018, soit 20,47 c€/kWh).

Option n°2 : Choix de l'autoconsommation totale

Une autoconsommation totale en habitat individuel est rendue difficile en raison des coûts importants d'investissement et d'entretien des batteries, ainsi que des pics de demande d'électricité (soir et matin) décorrélés de la production photovoltaïque.

Option n°3 : Choix de l'autoconsommation avec revente du surplus

L'autoconsommation avec revente du surplus (10 c€/kWh, plus une prime de 380€/kWc installé) pourra trouver sa rentabilité économique dans le futur, en fonction de la rapidité de l'augmentation du coût de l'électricité achetée sur le réseau.

Rassemblons nos énergies!
WWW.PLAN-ECO-ENERGIE-BRETAGNE.FR

 En Bretagne,
 des conseils neutres,
 objectifs et gratuits

www.bretagne-energie.fr

 PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
 DE 13H30 À 17H30

0 805 203 205

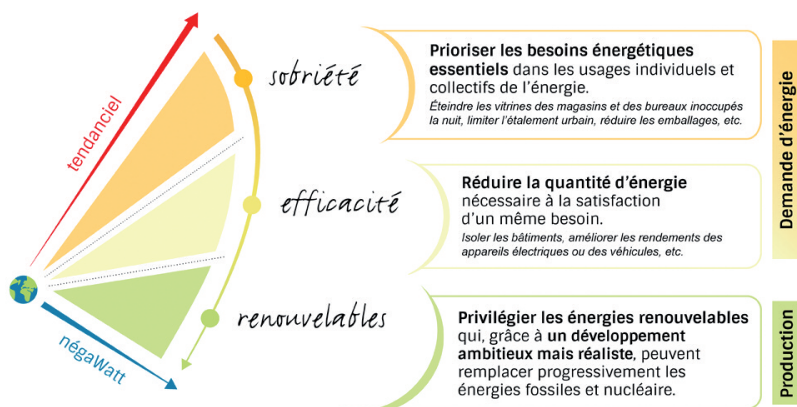
 Service & appel
 gratuits

Bon à savoir

Le secteur du photovoltaïque fait encore l'objet aujourd'hui, malheureusement, de nombreuses pratiques douteuses, si ce n'est trompeuses. Prémunissez-vous des déconvenues en consultant les conseils de l'ADEME en cas de démarchage : <http://bit.ly/demarchage-abusif>

Produire sa propre électricité c'est tentant mais cela est-il pertinent ? Les enseignements de la démarche négaWatt

L'Association négaWatt a été créée en 2001 par plusieurs experts et praticiens de l'énergie souhaitant promouvoir en France un système énergétique plus soutenable, et réalisable sur le plan technique. Leur vision est fondée sur une démarche, une approche de bon sens reposant sur trois piliers. La **démarche négaWatt** consiste d'abord à réduire les besoins par la sobriété dans les usages individuels et collectifs de l'énergie. L'efficacité permet ensuite de diminuer la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction de ces besoins. La priorité peut enfin être donnée aux énergies renouvelables qui, grâce à un développement ambitieux mais réaliste, peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles et nucléaires.



©Association négaWatt - www.negawatt.org

Ce triptyque est aisément transposable au domaine de l'habitat. Avant d'espérer ne consommer que sa propre **énergie renouvelable** produite sur place, il convient d'interroger son logement dans l'ensemble. Les Conseillers INFO → ÉNERGIE sont là pour vous accompagner dans cette démarche : Usage raisonné de vos équipements électriques, réflexes à adopter, choix d'équipements économes, régulation du chauffage, ... *sobriété*
Isolation performante, systèmes de production de chaleur efficaces, maximisation des apports solaires, ... *efficacité*

SAVE THE DATE :

- Conférence présentation du scénario négaWatt 2017-2050, 29 mai 2018, 19h à Plozévet
- Ouverture Semaine Européenne du Développement Durable, le 29 mai 2018 aux Champs Libres à Rennes

Pour plus d'informations :

- Site de référence : www.photovoltaique.info
- Liens utiles :
Groupement des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque www.gppep.org,
réseau Taranis www.reseau-taranis.fr,
PV Cycle www.pvcycle.fr,
association Qualit'Enr www.qualit-enr.org
- Plaquette ADEME sur le photovoltaïque : www.ademe.fr/electricite-solaire-l
- Plaquette AQC sur le photovoltaïque en autoconsommation : www.qualiteconstruction.com/index.php/node/3090

Flash info

Éco... what ?

Vous aimez relever des challenges ?

Vous êtes prêt à changer vos habitudes pour protéger la planète ? Vous allez aimer ÉcoWatt ! ÉcoWatt, c'est une démarche dans laquelle tout le monde peut s'engager, pour apprendre à mieux consommer l'électricité, tout au long de l'année... Venez découvrir le site : www.monecowatt.fr



Agenda des Conseillers

Consulter le site www.bretagne-energie.fr pour connaître nos prochaines animations près de chez vous



Lettre trimestrielle des espaces INFO → ÉNERGIE en Bretagne
ADEME BRETAGNE - 22 avenue Henri Fréville
CS 50717 - 35207 Rennes Cedex 2
Directeur de la publication : Gilles Petitjean - ADEME
Rédacteurs : Léo PAUWELS, Ingrid CHATELAIN

Réalisation : www.graphie-couleurs.com



La lettre est éditée sur un papier 100 % recyclé (Cyclus print) et avec des encres végétales N°ISSN 2104-0931

